



Appel à projet pour une résidence-mission dans le réseau des médiathèques Grand Paris Sud

Dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (C.L.E.A.)
2018/2019

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (GPS), en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) / Service du Développement à l'Action Territoriale, le Conseil Départemental de l'Essonne, et l'Académie de Versailles représentée par la Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale et le Rectorat (Délégation Académique à l'Action Culturelle) ont souhaité agir conjointement, en lien avec les structures du territoire de GPS, dans le cadre d'un **Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)**.

1. Le contexte

1. a Qu'est-ce qu'un CLEA ?

Le Contrat Local d'Éducation Artistique vise deux objectifs :

- Faciliter l'accès du jeune public aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles de son territoire, afin qu'il se les approprié,
- Créer une dynamique collective durable pour une éducation artistique partagée par le plus grand nombre, c'est à dire notamment l'entourage des jeunes.

Le CLEA est un contrat triennal signé entre la DRAC et la Communauté d'Agglomération, ainsi que par des partenaires tels que la Délégation Académique à l'Action Culturelle, les services départementaux de l'Éducation nationale, etc...

Le CLEA prend forme à travers des résidences-missions animées par un artiste ou un collectif d'artistes. Chaque résidence-mission a une durée théorique de 4 mois, durant laquelle l'artiste est accueilli sur le territoire.

La résidence-mission du CLEA est une résidence d'action culturelle et non de création artistique : elle n'a pas vocation à ce que l'artiste produise une œuvre à part entière à l'issue de ce temps sur le territoire, mais elle doit servir à provoquer des échanges et des rencontres de toutes formes entre les habitants, l'artiste et ses œuvres.

Le dispositif CLEA comprend également un volet de formation des professionnels du territoire (qu'ils soient enseignants, médiateurs, acteurs sociaux, etc...).

Thématique proposée : itinéraires de vie.

Dans le cadre du CLEA 2018-2019, deux résidences-missions vont être déployées sur le territoire de l'Agglomération Grand Paris Sud, l'une pilotée par le théâtre de Corbeil-Essonnes, l'autre par le réseau des médiathèques. La thématique ci-dessus est proposée pour les deux projets de résidence-mission, de sorte que des croisements entre les deux équipes artistiques qui portent les deux projets de résidence-mission puissent avoir lieu.

1.b Le cadre de la résidence-mission

La **Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud** est issue de la fusion en 2016 des agglomérations d'Évry Centre Essonne (CAECE), de Seine Essonne (CASE), et de Sénart (Sénart), du Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart en Essonne (SAN 91) et de la commune de Grigny jusqu'alors intégrée à l'agglomération des Lacs de l'Essonne (CALE).

Grand Paris Sud est le cinquième territoire francilien en nombre d'habitants avec 337 000 habitants. C'est un territoire jeune (2,2 jeunes de moins de 20 ans pour une personne de 60 ans et plus contre 1,4 pour l'Île-de-France) et qui compte 14 établissements d'enseignement supérieur attirant plus de 19 000 étudiants.

1.c La structure d'accueil

Le réseau des médiathèques regroupe neuf équipements de lecture publique situés sur le territoire des 6 villes suivantes :

- Bondoufle
- Courcouronnes
- Evry
- Lisses
- Ris-Orangis
- Villabé

Le réseau compte plus de 17 000 inscrits et les médiathèques accueillent environ 350 000 visiteurs par an. Son ambition est de permettre au plus grand nombre des habitants du territoire un accès de qualité à la culture, à l'information, à la formation et aux loisirs culturels.

2. La définition de la résidence-mission

2.a Profil recherché

Pour cette résidence-mission, il est recherché un écrivain ou illustrateur ou un collectif d'artistes travaillant sur l'écriture et/ou l'illustration. Seront examinées avec attention les candidatures mettant en œuvre des croisements entre texte et image (BD, photographie, livres pop-up, illustration).

Thématique proposée : itinéraires de vie.

Il est précisé que dans le cadre du CLEA 2018-2019, deux résidences-missions vont être déployées sur le territoire de l'Agglomération Grand Paris Sud, l'une pilotée par le théâtre de Corbeil-Essonnes, l'autre par le réseau des médiathèques. La thématique ci-dessus est proposée pour les deux projets

de résidence-mission, de sorte que des croisements entre les deux équipes artistiques qui portent les deux projets de résidence-mission puissent avoir lieu.

2.b Thèmes et Objectifs de la résidence-mission

La résidence-mission est organisée sur le territoire dans le but de provoquer et favoriser la rencontre des habitants avec l'artiste ou collectif d'artistes et ses œuvres, dans une démarche participative.

La résidence-mission aura pour but de développer sur le territoire un projet d'éducation artistique et culturelle, de faciliter l'accès aux publics qui en sont éloignés à l'ensemble des ressources culturelles de leur territoire et de contribuer au développement d'une dynamique artistique collective, partagée par le plus grand nombre des habitants de Grand Paris Sud.

La lecture, au cœur des missions des médiathèques, est un enjeu majeur pour les jeunes et les adultes en difficulté d'insertion sociale sur notre territoire.

Aussi le réseau des médiathèques choisit la littérature (lecture et écriture) comme discipline principale de la résidence-mission.

Nous proposerons la résidence à un écrivain ou collectif d'écrivains et artistes travaillant sur les croisements entre TEXTE et IMAGE tels que le roman la Bande Dessinée, la poésie, l'illustration, les livres pop-up, etc...

Les candidats veilleront à provoquer et favoriser les liens entre les gestes artistiques, le projet et les collections des médiathèques.

Les objectifs de la résidence sont multiples :

- Consolider l'apprentissage de la lecture et de l'écriture par une approche artistique originale,
- Contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves ou des jeunes, en appui sur les trois piliers qui le définissent : la pratique artistique, la rencontre avec les œuvres et les artistes, les connaissances et le partage,
- Développer la curiosité artistique par l'expression artistique et par la pratique avec un artiste,
- Favoriser la réussite scolaire des élèves,
- Contribuer à développer un esprit critique des enfants et des jeunes par une confrontation avec différents types d'œuvres, des rencontres et des échanges,
- Permettre au plus grand nombre la rencontre avec les œuvres de l'artiste en résidence,
- Faire émerger une dynamique de pratique artistique sur le territoire autour de l'écriture et de la lecture,
- Permettre aux habitants éloignés de la culture d'identifier des lieux et des personnes ressources pour les aider dans leur parcours personnel,
- Permettre la rencontre intergénérationnelle des publics par une pratique artistique et culturelle commune.

2.c Les territoires et les publics

Les adolescents et les jeunes âgés de 3 à 25 ans, en temps scolaire et hors temps scolaire sont prioritairement ciblés dans ce projet. Toutefois, les adultes en voie d'insertion professionnelle et sociale (notamment par la voie des ateliers sociolinguistiques) seront aussi sollicités via les médiateurs qui les accompagnent.

Si le public jeune demeure le cœur de cible du CLEA, l'appropriation de l'offre artistique et culturelle est pensée pour le bénéfice de toute la population du territoire. Le CLEA doit ainsi permettre de sensibiliser l'entourage familial des jeunes et favoriser l'implication du public adulte.

2.d Les partenaires associés

Grâce à l'aide des services en charge de la politique de la ville sur l'agglomération Grand Paris Sud, grâce à l'appui des services départementaux de l'Education Nationale, les pilotes du projet pourront rapidement identifier les partenaires et personnes ressources au sein des établissements scolaires et au sein des structures potentiellement intéressées par un projet autour de l'écriture et la lecture.

Au-delà des partenaires fondamentaux de l'Education Nationale, le projet a vocation à rayonner auprès d'autres types de structures collectives, comme les accueils de loisirs, les maisons de quartier et centres sociaux, les services culturels, les services jeunesse et seniors des villes concernées.

De par sa transversalité, le projet de ce CLEA se veut intergénérationnel.

L'artiste choisi devra veiller à trouver, avec les partenaires, des endroits de croisement, de rassemblement, d'échange entre les différents publics touchés dans le projet.

2.e Caractéristiques de la résidence-mission

Une résidence-mission est programmée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'enfants, adolescents et de jeunes âgés de 3 à 25 ans, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi que pour leur famille et leur entourage.

Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif, durant quatre mois de manière continue ou étalée sur une plus longue période si cela est préféré par l'artiste ou le collectif retenu, ainsi que sur une diffusion du répertoire (œuvres déjà créées et disponibles), dans des lieux du territoire dédiés ou non au spectacle vivant, en amont, pendant et éventuellement après la période de résidence.

Ainsi, la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident(e) il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'éducation artistique donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées, souvent brèves, se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre cahier des charges, à la temporalité et aux finalités différentes.

Tel un laboratoire d'éducation artistique se menant à l'échelle d'un territoire, ces actions sont à considérer comme autant de « **gestes artistiques** », préparés en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives déjà impliquées dans le domaine des arts et de la culture ou tout simplement désireuses de s'y inscrire. Elles sont aussi préparées avec les équipes en charge des structures culturelles du territoire souhaitant s'y associer.

Ces actions se menant, en temps scolaire ou hors temps scolaire, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants et de jeunes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre de l'artiste-résident(e). Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein des établissements scolaires, de centres sociaux, de centres de loisirs, de structures culturelles que dans l'espace public ou tout autre site qui paraît approprié à l'artiste-résident(e) et à ses partenaires locaux.

Par ailleurs, le CLEA doit venir s'inscrire en complémentarité des autres projets d'éducation artistique et culturelle qui existent sur le territoire.

Les interventions artistiques seront variées et s'imprèneront de la démarche propre de l'artiste ou du collectif d'artistes.

Les contenus et les développements des interventions artistiques prendront racine dans les domaines choisis, à savoir la lecture et l'écriture, et sur le thème retenu.

Ce projet s'appuie sur trois axes clés :

1. L'accès des publics aux œuvres, par la rencontre d'artistes, et aux ressources artistiques et culturelles présentes sur le territoire du CLEA (à la dimension du territoire de La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud).
2. La rencontre entre les œuvres, les artistes et les lieux culturels vise à permettre aux publics de devenir autonomes dans leur pratique culturelle et artistique.
3. L'ancrage territorial du CLEA : ce dispositif doit s'articuler avec les projets et les démarches existants sur le territoire, qu'ils émanent d'institutions publiques ou privées.

3. Mise en œuvre de la résidence-mission

3.a Le déroulement de la résidence-mission

En dehors de la période de sélection des candidatures et de la 1^{ère} présentation du projet sélectionné aux partenaires locaux, la période de résidence représente environ 14 à 16 semaines de travail et peut se dérouler, en fonction du calendrier prévisionnel de l'artiste sélectionné(e), de novembre 2018 à mai 2019.

La résidence se déroulera en plusieurs temps :

- Une première rencontre avec les partenaires potentiels le **jeudi 14 juin 2018**.
- La **phase d'appropriation du territoire** pourra se dérouler **entre octobre et décembre 2018**.

Durant celle-ci, l'artiste sera chargé de la co-construction du projet en lien avec les partenaires et au contact des structures culturelles, sociales et éducatives du territoire de GPS : ainsi des rendez-vous seront organisés entre l'artiste et les professionnels de l'enfance, de l'éducation, de la politique de la ville, de l'action sociale, de la culture, de la jeunesse.

Ces professionnels du territoire évoqueront avec l'artiste les particularités des publics qu'ils touchent et leurs objectifs, pour permettre à l'artiste de dessiner les contours des actions à mettre en place dans le cadre de sa résidence.

Cette phase se conclura par un **temps de formation à destination des acteurs de terrain** : enseignants, médiateurs, médiathécaires, éducateurs, animateurs... : cette formation se déroulera en décembre 2018 ou janvier 2019.

- La **phase de réalisation** de la résidence durera 3 mois et s'étendra entre janvier et avril ou mai 2019.

Durant cette période se dérouleront les actions programmées et co-construites avec les différents partenaires. Les actions pourront prendre des formes variées et alterneront des temps de pratiques artistiques (tels que des ateliers) et des temps de découverte d'œuvres.

Il s'agira de **mettre en œuvre des actions culturelles** répondant à la fois aux objectifs d'éducation artistique posés dans le projet du CLEA, et à la fois aux objectifs des structures partenaires, qu'elles relèvent de l'Education Nationale ou l'éducation populaire, ou encore de partenaires associatifs et municipaux associés et parties prenantes dans le CLEA.

Ces interventions artistiques seront variées et s'imprèneront de la démarche propre de l'artiste.

Les contenus et les développements des interventions artistiques prendront racine dans les domaines choisis, à savoir la lecture et l'écriture, et sur le thème retenu « Itinéraires de vie ».

Tout au long de la résidence, le réseau des médiathèques portera une attention particulière à la **diffusion des œuvres existantes de l'artiste** choisi : en effet, il s'agit durant ces mois, de rendre disponibles et visibles les œuvres auprès des habitants du territoire, quel que soit leur âge, en multipliant les actions culturelles et les modes de rencontres, qui devront être innovants.

La résidence-mission sera clôturée par une **restitution finale** que l'artiste co-construira avec les partenaires et qui aura vocation à rendre compte des échanges et des dynamiques artistiques collectives qui auront émergé durant la mise en œuvre du projet. Cette dernière phase se déroulera en **mai 2019**.

3.b Pilotage

La mise en place du Contrat Local d'Education Artistique s'appuie sur un Comité de Pilotage et sur un Comité de Coordination.

Le Comité de Pilotage est le garant du CLEA ; il a pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation du dispositif. Il définit les champs artistiques des résidences-missions et leurs contenus et procède, après appel à projet, aux choix de l'artiste ou du collectif d'artistes. Il valide à l'issue du mois d'appropriation le projet co-construit entre les partenaires et l'artiste ou le collectif d'artistes.

Il est composé de représentants de la DRAC Ile-de-France, de l'Académie de Versailles, du Département de l'Essonne, et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Ces partenaires s'associent et se positionnent pour la bonne marche de la résidence-mission.

Le Comité de Pilotage élargi est le lieu d'information, d'échange et de concertation entre les services impliqués, les structures culturelles d'accueil, l'artiste ou le collectif d'artistes, et les acteurs et personnes ressources dans les différents établissements d'accueil du projet.

La direction du réseau des médiathèques Centre Essonne a été désignée par ses partenaires pour être l'opérateur de cette résidence-mission. Elle veille à la meilleure organisation possible de la concertation entre les services l'artiste ou le collectif d'artistes, et les acteurs et personnes ressources dans les différents établissements d'accueil du projet.

Le réseau des médiathèques a, de ce fait, pour missions :

- L'accompagnement du lauréat afin de le/ la guider dans sa découverte du territoire ;
- La veille attentive quant aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- L'organisation (avec le concours des structures culturelles et associatives et avec les établissements scolaires), de la diffusion des œuvres sur la période de la résidence ;
- La facilitation (avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs, et des professeurs référents) des rencontres avec les équipes pédagogiques ;
- La facilitation (avec le concours des responsables du monde associatif) des rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs (première phase des résidences-missions) ;
- L'aide technique à la réalisation des gestes artistiques (deuxième phase des résidences-missions) ;

- La communication organisée en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants ;
- La gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget) en lien avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

3.c Conditions financières

En ce qui concerne la rétribution du lauréat, la somme versée pour le temps total de la résidence est de 24 000 € TTC (sous forme de conventionnement et après perception d'une subvention de la DRAC IDF de 12 000 € TTC). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant, frais annexes) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés, ceci pour la mission dans son intégralité, à savoir :

- Les rencontres avec les équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire ;
- Un temps de formation-rencontre ;
- Les réunions de coordination avec le comité de pilotage ;
- Les temps de pratique artistique ;
- La restitution (clôture de la résidence) ;
- L'achat- prise en charge des besoins matériels éventuels ;
- Les repas et le frais de déplacement sur le territoire ;
- Le cas échéant : la fourniture d'éléments documentaires complémentaires durant les résidences-missions ;
- Créations conjointes de gestes artistiques ;
- Les sorties et visites de lieux culturels (spectacles, expositions, rencontres artistiques, ...) et leur organisation ;
- La diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible.

3.d Le cadre juridique

Une convention spécifiant les engagements du lauréat en résidence et ceux de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud est signée avant le début de la résidence.

3.e Procédure pour candidater

Quelques rappels ou précisions :

- Peut donc faire acte de candidature toute personne pouvant attester d'une pratique professionnelle et d'une actualité professionnelle artistique, français ou étranger « résidant en France ».
- Le candidat doit avoir à son actif une production artistique conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Le candidat doit maîtriser l'usage oral de la langue française.
- Le candidat doit se rendre disponible sur la période de résidence, exclusivement pour la mission.
- Le candidat doit être détenteur du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

- Une note d'intention d'une page sur le projet développé et ses enjeux, spécifiquement sur la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

- Une lettre de motivation
- Un Curriculum Vitae
- Un dossier artistique (présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste candidat).
- Une liste de œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.
- Un compte-rendu détaillé d'une expérience d'éducation artistique et culturelle déjà réalisée
- Un calendrier de disponibilité
- Un budget prévisionnel de la résidence-mission détaillant les différents postes (action culturelle, ateliers artistiques, diffusion des œuvres, communication et restitution du travail).

L'ensemble du dossier (sous format PDF, 10 Mo maximum) est à adresser avant le 18 mai 2018 par voie électronique à l'adresse suivante : g.hamelin@grandparissud.fr

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir son dossier d'un DVD, CD ou clé USB, il le précise dans son envoi électronique et adresse ses pièces par voie postale.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

3.f Modalités de sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par le comité de sélection.

Le comité de sélection est composé de représentants de la DRAC IDF, de l'Education Nationale, du Département de l'Essonne, ainsi que de représentants de structures culturelles et sociales de la Communauté d'Agglomération GPS.

Les résultats de la sélection seront communiqués rapidement.

En cas de présélection, les candidats seront invités à présenter leur projet lors d'un entretien le 5 juin 2018 après-midi aux membres du comité de sélection. Pour les candidats présélectionnés, les résultats de la sélection seront communiqués rapidement après les présentations du 5 juin.

Le candidat choisi s'engage à être disponible, le cas échéant, le jeudi 14 juin 2018 pour une première présentation du projet aux enseignants et partenaires potentiels.

Pour plus de renseignements, merci de contacter :

Renaud FOULDRIN – Directeur du réseau des médiathèques – 01 69 91 59 89

Gwénaëlle HAMELIN – Responsable de l'action culturelle – Réseau des médiathèques –

01 69 91 59 57 / 06 28 73 67 54.